

Prochaine assemblée générale

L'assemblée générale annuelle du SPPTU aura lieu à Montréal à l'hôtel Hilton Garden Inn (situé au 380 Sherbrooke Ouest, Montréal) le mardi 25 avril. L'heure, l'ordre du jour et les documents de référence vous seront communiqués sous peu.

Cette assemblée générale annuelle sera suivie d'une **réunion du Conseil professoral qui aura lieu le 26 avril en avant-midi**. Réservez donc ces deux journées à votre agenda.

Représentation des professeurs aux instances d'une Télé-université autonome

La Télé-université en tant qu'établissement autonome doit se doter d'instances décisionnelles. En particulier, un conseil d'administration et une commission des études qui remplacera la CAFAD actuelle. La composition du conseil d'administration a été fixée par l'article 3 du décret 1302-2011 qui annule les lettres patentes accordées à l'UQAM rendant ainsi son autonomie à la Télé-université. En revanche, le mandat et la composition de la commission des études doivent être définis en s'appuyant sur le [Règlement général No 1 de l'Université du Québec](#). Des professeurs siègent à ces deux instances. Au conseil d'administration, trois (3) professeurs occupent des sièges. À la commission des études, conformément à l'article 3.1.3 au moins deux (2) membres du corps professoral doivent y siéger.

Afin de préparer le retour à l'autonomie, l'exécutif a entrepris d'étudier le Règlement général No 1 et de se renseigner sur la composition des commissions des études dans les autres constituantes de l'UQ. Pour l'aider dans sa démarche, l'exécutif a formé un groupe consultatif composé des membres de l'exécutif, de deux professeurs (Lise Parent et Patrick Pelletier) et de deux anciens présidents du SPPTU (Alain Laramée et Jean-Yves Lescop). Le mandat du groupe est d'identifier les changements qui s'opèreront lors de l'attribution des lettres patentes et d'établir des propositions pour aider l'exécutif dans ses négociations et discussions avec le DER et la haute direction relativement à la représentation des professeurs aux instances.

La direction de la Télé-université souhaite visiblement revenir au mandat et à la composition de la commission des études, tels qu'ils étaient définis le 18 mai 2005 au moment de l'association avec l'UQAM. Le SPPTU considère pour sa part qu'en recouvrant son autonomie la Télé-université doit se redéfinir et se repositionner. Par ailleurs, l'analyse de rapports externes sur ces questions et notre propre étude comparative des commissions des études dans les autres universités ou écoles, nous amène à réclamer une représentation plus importante de l'académique qui se traduit par

une plus grande représentativité des professeurs et des étudiants. De même, nous revendiquons une commission des études en tout point conforme au Règlement No 1 de l'UQ.

Les nouvelles instances de la Télé-université autonome doivent entrer en fonction le 60e jour suivant la publication de l'avis de leur délivrance à la Gazette officielle du Québec. Or cet avis n'a pas encore été publié, l'exécutif dispose donc d'au moins deux mois pour terminer ce travail et faire des propositions à la haute direction afin d'assurer une meilleure représentation de l'académique.

L'exercice budgétaire 2012-2013

Le 16 mars 2012, l'exécutif a adressé un courriel au directeur général et au directeur de l'enseignement et de la recherche pour déplorer le manque de transparence quant aux choix qui sont à la base de l'opération comptable en cours. Les directeurs d'UER ont également fait part de leurs préoccupations. L'exécutif souhaite vous sensibiliser aux conséquences de cette pratique : en agissant de la sorte, la haute direction n'a plus aucun compte à rendre quant aux orientations qui sous-tendent ses choix budgétaires.

Il faudra porter une attention particulière à la révision budgétaire qui aura lieu à l'automne afin d'assurer que les besoins académiques soient pris en compte.

Réflexion en cours sur divers aspects de la tâche professorale

L'exécutif poursuit sa réflexion sur divers aspects de la tâche professorale qui ont une incidence sur notre convention collective, tant au niveau de l'organisation du travail relié à notre fonction d'enseignement, des rapports entretenus par les professeurs avec les autres corps de métiers, et des outils dont les professeurs doivent disposer afin d'exercer leur responsabilité d'enseignant de manière optimale. L'exécutif rencontre les professeurs en petits groupes. Cette réflexion alimentera la prochaine assemblée générale, et se poursuivra par la suite.

Aménagement des locaux à Montréal

Le 16 mars 2012, l'exécutif a adressé un courriel au directeur de l'enseignement et de la recherche pour lui signifier sa préoccupation face au manque de transparence et de consultation (et non d'information) qui entoure les choix quant à l'organisation des futurs locaux de Montréal. Rappelons qu'un bail d'une durée de 20 ans sera signé, il est essentiel pour l'exécutif que l'organisation de ces locaux reflète les manières de travailler à la Télé-université de Montréal et anticipent les changements à venir.

L'exécutif a demandé qu'un groupe de travail soit constitué. Ce groupe réunirait des représentants de chaque corps de métier de la Télé-université de Montréal dont les professeurs, les architectes et des membres de la haute direction de la Télé-université. Il viserait, entre autres, à identifier clairement les besoins afin que les intérêts collectifs priment sur intérêts individuels de chacune des directions. Notre préoccupation est d'assurer la concordance entre l'exercice du travail d'enseignement et de recherche à la Télé-université et l'aménagement des locaux.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse officielle.

Respect de la vie privée

L'exécutif du SPPTU a découvert avec stupéfaction que les coordonnées postales privées des professeurs qui font de l'encadrement dans leur cours sont précisées sur la lettre de tutorat transmise aux étudiants lors de leur inscription à un cours. Ces informations personnelles sont donc disponibles sans l'autorisation préalable des professeurs concernés.

Rappelons que le droit à la vie privée est un droit fondamental et protégé par la Charte des droits et libertés de la personne. Nous avons alerté le DER et le secrétariat général de cette situation et demandé que soient mises en place des mesures correctrices dans les plus brefs délais pour assurer le respect de vos renseignements personnels.

Revendications et grève des étudiants

Les professeurs de la Télé-université se sentent interpellés par le mouvement étudiant, et leurs revendications soulèvent beaucoup de questions parmi le corps professoral. L'exécutif, tout comme l'AETELUQ, a constaté que certains professeurs ont déjà pris une part active dans ce mouvement, d'autres sont plus réservés sur certaines revendications. L'exécutif a décidé de consulter l'ensemble des professeurs lors de la prochaine AG en avril afin qu'ils se prononcent officiellement. Nous avons fait part de la situation à l'AETELUQ et avons également rappelé que le SPPTU avait participé à la signature de la lettre de soutien de la FQPPU à l'automne dernier. La teneur de cette lettre reflète assez bien la situation à la Télé-université et les questions que soulèvent certaines revendications.

Signalons qu'une liste d'appui au mouvement étudiant existe sur internet à l'adresse suivante : <http://profcontrelahausse.org/appuis/>

Par ailleurs et pour votre information, voici des communiqués de presse de l'AETELUQ publiés depuis la présentation du budget de la Télé-université de 2011-2012 :

http://www.aeteluq.org/public/Communiqu%C3%A9%20Hausse%20mars%202011_0.pdf

<http://www.aeteluq.org/public/communiqu%C3%A9%20gr%C3%A8ve%20contre%20la%20hausse%20des%20frais%20de%20scolarit%C3%A9%2016-02-2012%20AETELUQ.pdf>

<http://www.aeteluq.org/public/Communiqu%C3%A9%20AETELUQ%2020%20mars%202012.pdf>

Commercialisation d'œuvres réalisées par les professeurs de la TÉLUQ

Il y a quelques semaines, la Direction générale a transmis au Service d'édition (SED) un document intitulé « Projet de directive sur l'édition d'œuvres réalisées à la TÉLUQ ». Ce document viserait à aider les SED à prendre des décisions sur les services à offrir aux professeurs en fonction de leur éventuel désir de commercialiser ou non les œuvres qu'ils créent dans le cadre de leur cours.

Dans ce projet de directive, on y spécifie que la/le professeur(e) est invité(e) à identifier dès le début de la phase de conception de son cours, s'il envisage ou non de commercialiser son œuvre : « La professeure, le professeur est invité à faire connaître à la TÉLUQ son intention de faire éditer commercialement une œuvre destinée à l'enseignement le plus tôt possible, idéalement dès

l'approbation du dossier du cours par le Conseil de l'Unité d'enseignement et de recherche et par le Directeur de l'enseignement et de la recherche ».

Selon l'exécutif, ce document n'a pas été suffisamment réfléchi dans un contexte universitaire. Il risque de décourager l'innovation et n'inspire ni la collaboration ni l'ouverture. En outre, plusieurs points de cette directive sont discutables au niveau légal.

L'exécutif du SPPTU recommande fortement aux professeurs de ne pas s'engager d'une quelconque manière vis-à-vis des SED sur le désir de commercialiser ou non leurs œuvres. Nous vous invitons à ne pas répondre à ce type de demande si elle vous est adressée, quel qu'en soit le motif invoqué. Soyez vigilants !

Rappelons qu'en juin 2011, l'exécutif a mandaté notre collègue Marc Couture pour proposer une mise à jour des articles de notre convention collective sur la question des droits d'auteur. Un premier document avait été remis à l'exécutif par Marc. En outre, d'un commun accord avec Marc, l'exécutif avait également invité le DER à travailler en collaboration pour préciser l'article 27 de notre convention collective à ce sujet.

Syndicalement vôtre.